



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JANOT Alain, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2026.

Présents : M. JANOT Alain, Maire, Mmes : ALLONCLE Audrey, BOISUMAULT Maëlys, BONNEFOY Cathy, DEBAIN Aurélie, MARCHADIER-DEVIGE Cécile, MARIE Amélie, VINET FORILLERE Hortense, MM : BONNET Matthias, COSSET Jean-Charles, LAVAL Guillaume, MARTIN Bastien, SARDIN Pierre, SOULAS Jean-Luc

Excusé : BUJEAUD Léo (procuration à JANOT Alain)

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous Préfecture de Cognac
 Le : 02/04/2026
 Et
 Publication ou notification du : 02/04/2026

A été nommée secrétaire : BONNEFOY Cathy

2026-04-01 – Composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres des différentes commissions communales.

	PRESIDENT/PRESIDENTE	MEMBRES
VOIRIE	MARTIN Bastien	MARCHADIER-DEVIGE Cécile BONNET Matthias SARDIN Pierre LAVAL Guillaume MARIE Amélie
BATIMENTS	COSSET Jean-Charles	BASTIEN Martin BONNEFOY Cathy BONNET Matthias BUJEAUD Léo
FETES ET CEREMONIES COMMUNICATION, INFORMATION	ALLONCLE Audrey	VINET-FORILLERE Hortense BOISUMAULT Maëlys DEBAIN Aurélie SOULAS Jean-Luc



<p>APPELS D'OFFRES</p>	<p>Le Maire, président de la commission</p> <p>JANOT Alain</p>	<p>Titulaires :</p> <p>COSSET Jean-Charles MARCHADIER-DEVIGE Cécile MARTIN Bastien</p> <p>Suppléants :</p> <p>MARIE Amélie BONNET Matthias BONNEFOY Cathy</p>
-------------------------------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la composition des commissions communales comme précisé ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Alain JANOT



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.